

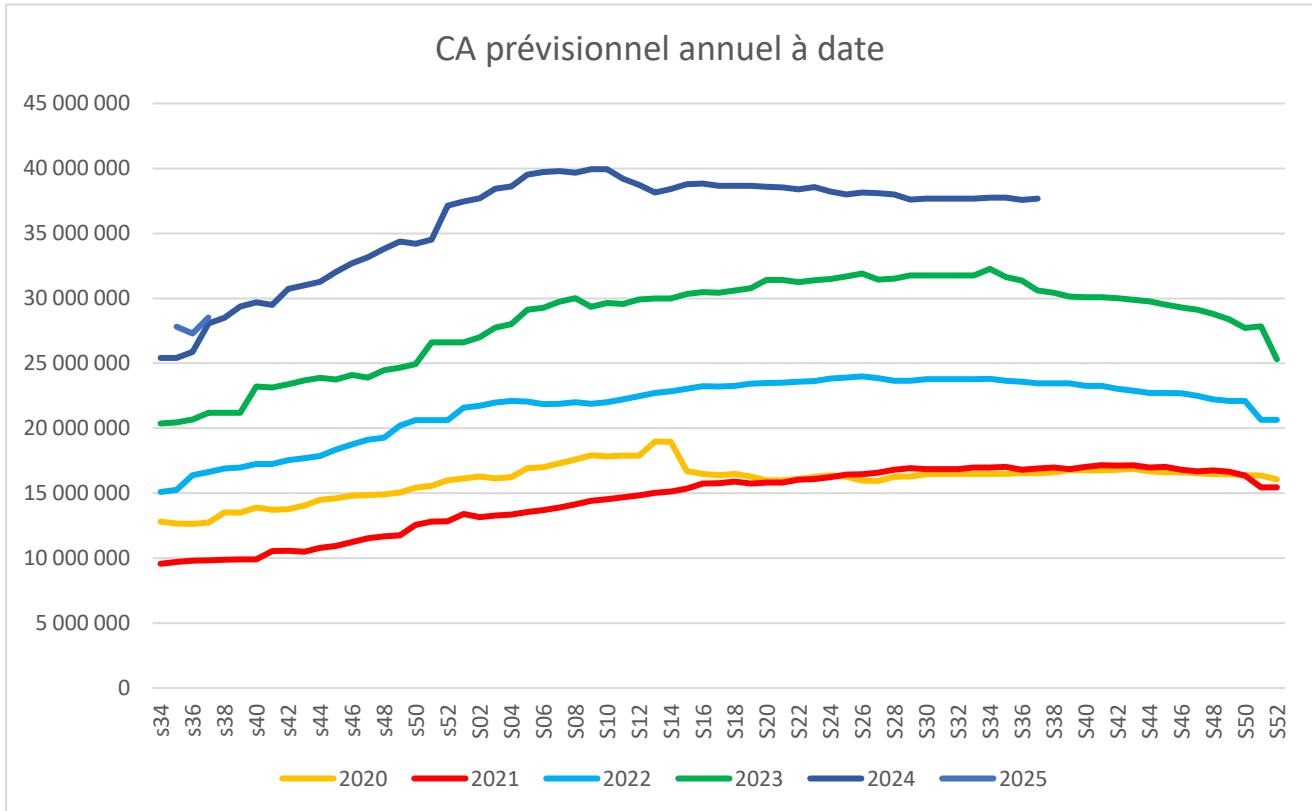
COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Procès-Verbal de réunion 19 septembre 2024

Personnes présentes :	M. Thierry HERRMANN Mme Agnès PEREZ Mme Emeline MOINS	Directeur des opérations DRH GRH
	M. Fabien ASTIC M. Virgile GARCIN Mme Jennifer PASSERON M. Sébastien GOYAT M. Pascal FERTE M. Johan GARAYT M. Eric BLANC M. Renaud BARBIER M. David DEMONTEIL	Titulaire Secrétaire, Titulaire Secrétaire Adjoint, Titulaire Trésorière, Titulaire Trésorier Adjoint, Titulaire, Titulaire, Titulaire, Titulaire, Titulaire.

Questions sociales et économiques

1. Point sur la situation économique de l'entreprise





Comme nous pouvons le voir sur ce graphique, le chiffre d'affaires prévisionnel 2024 est stable sur la fin d'année, sans changement depuis le dernier CSE, hormis le CA prévisionnel 2025 maintenant visible sur la courbe.

Il y a eu 3 millions d'euros de livrés en juillet, soit en moyenne 150 000 € de chiffre d'affaires par jour ce qui représente le meilleur mois de l'année. Le CA d'août est le plus bas mais cela s'explique en raison de la fermeture estivale.

Le CA du mois de septembre est à 113 000 €/jour à 7 jours de la fin du mois, ce n'est pas un chiffre suffisant.

Sur les 37 millions en commande si on continue au même rythme, on se projette sur un CA inférieur à 30 millions d'euros. Par ailleurs les encours et stocks ont augmenté de 1.5 millions d'euros sur l'année ce qui signifie que nous ne pouvons livrer des pièces non achevées qui génèrent un coût de stockage et un manque à gagner.

Le CSE interroge la direction sur les raisons de ces chiffres d'affaires réalisés qui n'atteignent pas les chiffres d'affaires prévisionnels et demande ce qui est mis en place pour y pallier.

La direction précise qu'il y a malheureusement, de multiples raisons à ces retards et non un seul point bloquant : retards de livraisons de la part de nos sous-traitants qui entraînent des manquants, NC, absences, pannes machines, le recrutement et la formation qui ne vont pas assez vite par rapport à la hausse de la charge, des problèmes de matériel, la pénurie de certains produits... c'est le cumul de l'ensemble de ces facteurs qui engendre un décalage de livraisons et donc de réalisation du chiffre d'affaires. Il faut que l'on progresse sur un ensemble d'axes. Des outils sont en place pour nous aider à coordonner tout ça au mieux, en grande partie sur la base de notre ERP HELIOS avec le suivi, les lancements, les priorités, et recalages Les équipes programmes participent grandement à ce suivi des livraisons.

Le CSE demande où sont les points de blocage en production à ce jour. Les blocages se trouvent actuellement dans les services suivants : formage, ajustage, soudure et assemblage mais c'est variable.

2. Point sur l'avancement des travaux

Pour l'instant tous nos efforts portent sur l'espace des bureaux au rez-de-chaussée de Beauchastel. Les peintures, moquettes et réseaux sont terminés, la semaine prochaine cette partie du bas pourra être réintégrée.

A l'étage, la peinture et l'habillage des murs sont faits. Une fois la moquette posée, les cloisons seront installées, le chantier devrait être fini d'ici 15 jours.

3. Congés de Noël

Fregate Aéro fermera du 24/12 au soir au 3/01/25 compris soit 6 jours de CP pour l'ensemble des salariés, reprise le 06/01/25 au matin.

Si certains souhaitent poser le 24/12 c'est possible mais c'est au responsable de faire le point car la direction souhaite qu'il y ait une activité minimum dans chacun des services.

Pour les salariés en équipe, chaque responsable ajuste avec ses équipes pour décaler les horaires.

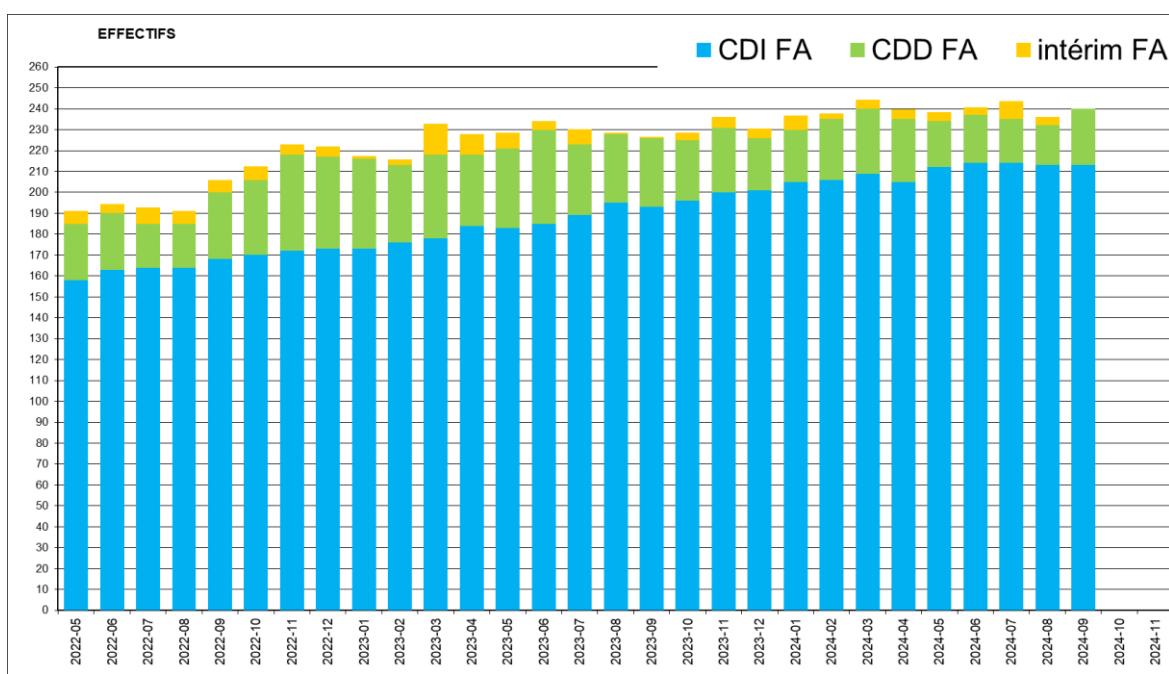
4. Existe-t-il un formulaire pour faire la demande de récupération de jours de congés acquis depuis 2009 ?

Il n'y a pas de formulaire pour faire la demande de récupération de congés payés. Les demandes de

regularisation peuvent être évoquées oralement dans un premier temps avec les RH de chaque site (Alexandra et Emeline) si besoin d'échanger. Il faudra ensuite leur adresser la demande par mail ou courrier afin de garder une trace écrite. Elles seront étudiées au cas par cas par le service RH.

Pour rappel, avant toute demande, comme évoqué lors du dernier CSE, il faut que le salarié ait acquis moins de 20 jours de CP sur l'année de référence (cf solde de CP acquis sur le bulletin de salaire du mois de Mai de l'année concernée). Ainsi, cela ne concerne que les salariés qui ont été absents au moins 2,5 mois sur l'année de référence. Une fois validée, les CP régularisés ne seront pas payés mais crédités.

5. Quelles sont les estimations du chiffre pour la fin d'année au vu du nombre d'employés qui n'est pas suffisant par rapport aux estimations de début d'année ?



40 postes étaient ouverts depuis le PIC de début d'année, à ce jour nous avons recruté 58 personnes mais 41 sont sorties des effectifs ce qui fait 17 salariés de plus depuis le début de l'année.

Le CSE s'interroge sur ces chiffres et le nombre de sorties. La direction rappelle, que dans les sorties, tout est pris en compte comme les départs à la retraite et les fins de CDD à notre initiative. Même si ces départs nous empêchent de réaliser nos objectifs, il est important de rappeler qu'il ne faut pas que les salariés restent s'ils sont frustrés sur des sujets qui ne peuvent être solutionnés. La satisfaction des salariés au sein de l'entreprise est le seul moyen que nous ayons pour travailler dans un climat agréable.

Par ailleurs, la direction précise que le recrutement est un problème généralisé en France qui s'étend à toutes les entreprises et que le service RH met toute son énergie pour parvenir à ses objectifs.

Le CSE s'interroge sur ce que fait Fregate Aéro pour garder ses salariés et demande quels sont les retours des salariés qui partent et quelle analyse en est faite ?

Lorsqu'un salarié annonce qu'il souhaite quitter l'entreprise, les responsables hiérarchiques et RH, analysent les raisons qui le poussent à partir et en prenant en compte son engagement, sa technicité, son état d'esprit, son parcours dans l'entreprise, son potentiel ... ils réfléchissent si l'entreprise veut et peut y répondre ou non.



Un suivi plus détaillé des départs est fait depuis 2023, afin de différencier et comptabiliser les départs « subis » de ceux « souhaités » et les RH rencontrent chaque sortant afin de comprendre les raisons et le contexte.

Les raisons de départ évoquées sont souvent multiples et il est difficile de catégoriser chaque départ par une cause unique et précise et d'en faire une analyse chiffrée. Cela est d'autant plus vrai que les raisons évoquées auprès du service RH ne sont pas forcément les raisons réelles de départ. Mais le service RH travaille justement à formaliser un questionnaire de départ qui aura pour objectif, en plus de l'entretien, d'en apprécier mieux les raisons.

6. Quels sont les projets pour TVM avec l'achat du grand terrain et dans quelles mesures cela va impacter l'activité de Frégate Aéro ?

Le CSE fait part de la crainte de certains salariés de Frégate Aéro de voir leur emploi remis en cause par des potentiels transferts chez TVM.

La direction souhaite rassurer les salariés de Frégate Aéro sur ce point, compte tenu de la charge et la croissance que nous connaissons depuis tant d'années maintenant... il faut que les salariés de Frégate Aéro comprennent que TVM est maintenant indispensable à son développement. TVM, en prenant de la charge, va nous aider à livrer plus à l'heure et ainsi à satisfaire nos clients. De plus, lors de certaines négociations, le seul moyen de conserver les pièces au sein du groupe, sera de les faire au Maroc, où ils bénéficient d'un coût de main d'œuvre moins élevés et des facilités de recrutement. C'est pour cela que nous avons acheté un terrain pour TVM qui fait 12 000m². TVM a besoin de place car ils font des pièces conséquentes notamment pour le ferroviaire, qui prennent de la place dans les ateliers. Ils ont donc besoin de plus d'espaces et nous avons aussi de grandes ambitions pour eux sans pour autant réduire nos ambitions pour Frégate Aéro.

La direction précise que ce sont les opérations gourmandes en main d'œuvre qui seront envoyées au Maroc, les éléments plus complexes resteront en France. Si on veut se développer chez Fregate Aéro et Fregate Aero Sud sur des pièces plus techniques et complexes on est obligé de se décharger de certaines réalisations faites ici jusqu'à présent.

7. Comment se passe le délestage de Frégate Aéro vers les autres entités du groupe ?

L'assemblage complet des boîtiers et des pièces du G7500 est délesté vers TFCM.

Il y a eu récemment le transfert vers FAS des pièces Helico Guimbal en plus du transfert de pièces pour Airbus Helicoper pour un montant d'un million d'euros en 2024.

L'objectif final de ces transferts est que le client commande en direct auprès de l'entité en charge du projet et que Frégate Aéro ne soit plus l'interlocuteur de référence pour des projets réalisés dans des sociétés sœurs.

8. Où en est l'étude de l'implantation de Beauchastel, et quand est-ce qu'elle sera mise en place ?

Le CSE indique qu'il y a de l'impatience de la part des salariés à voir l'implantation de Beauchastel terminée et surtout à retrouver de meilleures conditions de travail avec plus d'espace. Ils ont le sentiment que ça n'avance pas vite depuis un an.



La direction indique que la zone des outillages est en cours de désencombrement, de nettoyage et de mise en place. Un chariot qui monte plus haut pour accéder aux étagères hautes a été commandé. L'équipe de Dimitri s'occupe du sujet.

Une fois cet espace débarrassé, l'aménagement pourra commencer sur cette zone, de la nouvelle dalle, avec la partie formage et ajustage.

La direction rappelle qu'il y a à peine plus d'un an, ces espaces étaient dans un état pitoyable, ensuite, ils ont été vidés, puis le toit a été retiré, l'eau est tombée un peu de nouveau, puis la reconstruction. C'est tout de même un beau chemin en un an !

9. Pourquoi y a-t-il une si grande différence d'entretien entre La Voulte et Beauchastel aux toilettes et dans les réfectoires ? Idem pour le mobilier du réfectoire ?

C'est en partie dû au fait que ce ne sont pas les mêmes standards de départ, les installations de Beauchastel datent de 2001 contrairement à celles de la Voulte avec un début de construction qui date de 2015 mais il est vrai qu'il y a une différence d'entretien entre les deux sites sur laquelle nous devons travailler.

Ronan a rencontré DANE, notre prestataire, le 17/09/24. Il a été convenu une reprise immédiate du niveau de prestation attendue (nettoyage des sols accentué, vitreries des portes de circulation, toiles d'araignées, faïences...). Dans les ateliers, les allées sont nettoyées une fois par semaine, les bureaux deux fois par semaine, et les parties communes (toilettes et réfectoire) tous les jours.

Un décrassage mécanique des sols (sanitaires bureaux et atelier) est prévu début octobre.

Nous avons actuellement un contrat de 16h/semaine avec DANE et nous envisageons de le passer à 20h/semaine, soit avec une augmentation du temps de présence quotidien et/ou du temps de présence le vendredi. En parallèle, une solution en interne va être étudiée pour améliorer le niveau d'entretien.

Le CSE souligne que le salarié de DANE qui s'occupe de Beauchastel fait du très bon travail et qu'il est investi dans sa mission même si les résultats sont vites effacés par l'utilisation du personnel.

Le CSE indique que le mobilier du réfectoire est ancien et vétuste et qu'il serait bien d'acheter du mobilier neuf. Même si le réfectoire doit être refait à terme, ça permettrait selon eux de donner un coup de jeune à cette salle.

La direction précise qu'elle voulait mettre du matériel neuf au moment de la rénovation complète de cet espace mais elle accepte l'achat du matériel neuf en avance et précise que les toilettes seront aussi refaites avec les mêmes standards qu'à LV.

10. Où en est-on des entretiens professionnels ? Des entretiens individuels ?

➤ Entretiens professionnels

12 entretiens sont à jour, 115 sont en retard. Ce sont les RH de chaque site qui sont chargées de réaliser ces entretiens, elles ont pour objectif de mener un entretien professionnel par semaine.

➤ Entretiens individuels



Actuellement, 53% des entretiens individuels ont été réalisés en 2024 mais nous sommes à 71% d'entretiens réalisés à date. La dernière relance mail a été faite par les RH le 4 septembre.

Le CSE rappelle que c'est le travail des responsables de mener des entretiens annuels auprès de leurs équipes dans les temps et qu'ils ne peuvent y déroger valablement.

Le CSE souhaite que des sanctions soient prises au même titre que pour les salariés de la production qui ne donnent pas entière satisfaction. La direction précise que c'est le cas, les augmentations des responsables sont aussi soumises à la réalisation de leurs missions dans leur globalité.

11. Où en est-on de l'installation de l'aspiration dans la grande cabine de soudure ?

Ce projet a été repris par Thierry H. En l'absence du responsable de la maintenance, il a consulté 2 fabricants pour des VMC doubles flux avec échangeur pour envoyer de l'air frais ou chaud selon la saison. Ces 2 devis sont à valider avec Frédéric afin de passer commande la semaine prochaine car les délais de livraison/installation sont de 3 mois.

Le but est d'avoir un débit 2600 m²/h pour un renouvellement de l'air toutes les 6h dans les cabines et l'agrandissement.

12. Où en sont les analyses concernant les cuves de stockage du ressuege ?

Les faibles taux de concentration et la composition chimique des produits de ressuege présents dans l'eau de rinçage permettent de renvoyer ces eaux aux égouts pour que ce soit retraité par les centrales d'épuration.

13. Modification des horaires des pauses

La direction informe le CSE des modifications horaires qui ont eu lieu dernièrement.

- Modification le 24/06/24 des horaires de pause du vendredi pour l'équipe d'après-midi qui diffère des autres jours :
 - De 13h10 à 13h30 pour les 35h
 - De 16h50 à 17h10 pour les 38h

- Les travailleurs de nuit avaient une unique pause de 30 min de 2h à 2h30, celle-ci est maintenant scindée en deux. Ce changement est effectif depuis le 22/08/2024.
 - 1^{ère} pause 10 min : 23h30-23h40
 - 2^{ème} pause 20 min : 2h30-2h50

14. Questions diverses

- La direction rappelle que les voitures « Zoé » étaient prêtées pour du covoiturage et qu'elles ne sont plus utilisées. Le CSE précise que les conditions d'utilisations pour en bénéficier sont compliquées.

La direction rappel les règles liées à l'utilisation des Zoé

- Minimum 3-4 personnes dans la voiture sur les ¾ du trajet
- Assurer un minimum de charge de la batterie après chaque utilisation (1/4)



- La personne qui chargera le véhicule chez elle sera indemnisée de 2€/jour via la prime de mobilité

- Le CSE demande si la direction autorise les salariés à recharger leurs voitures électriques aux bornes électriques présentes. La direction refuse car cela représente un coût pour la structure et ne veut pas privilégier certains au détriment des autres. Si toutefois, il y avait de nombreuses demandes de la part des salariés, la direction pourra envisager d'installer une borne de recharge payante.

PROCHAINE REUNION CSE - HSCT le 21/11/2024 à 9h00 sur LV